Séance du Conseil de Ville
du 25 janvier 2021, à 19 heures
Halle des Expositions - Procès-verbal no 01 / 2021

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 31 et 32 des 30 novembre et 14 décembre 2020
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Budget communal 2021
7. Réponse à la motion 5.04/20 - "Mettons les parcs à vélos de la place de la gare à disposition des vrais pendulaires", PDC-JDC, Mme Camille Borruat
8. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Florine Jardin, présidente, ouvre la séance, salue les membres présents et souhaite à l'assemblée une bonne année. Cette première séance se déroule selon le nouveau règlement du Conseil de Ville, en vigueur depuis le 1er janvier 2021, raison pour laquelle chaque participant en a reçu un exemplaire provisoire. Le règlement définitif parviendra aux conseillers de ville une fois approuvé par le Canton.

En dernier lieu, Mme Jardin indique qu'elle fournira ultérieurement des détails s'agissant de la procédure liée au budget et informe qu'en raison d'un ordre du jour très court, la séance du Conseil de Ville initialement prévue le 22 février est annulée, ceci également pour réduire le nombre de rencontres vu la situation sanitaire actuelle.

2. APPEL

39 membres sont présents.

Conseil de Ville
Mme Florine **Jardin**, présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 1ère vice-présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 2e vice-président, M. Pascal **Domont**, scrutateur, Mme Magali **Rohner**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés
Mme Jeanne Boillat est remplacée par M. Diego **Tomaselli**
M. Patrick Claude est remplacé par M. Jean-François **Gigon**
M. Gaëtan Farron est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
Mme Thérèse Schindelholz est remplacée par Mme Pauline **Rais**
M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Maël **Bourquard**

Est excusé
M. Théo Burri

Conseil communal
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Est excusée
Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 31 ET 32 DES 30 NOVEMBRE ET 14 DÉCEMBRE 2020

Le procès-verbal no 31 du 30 novembre 2020 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Le procès-verbal no 32 du 14 décembre 2020, avec la modification ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

…

10. CRÉDIT DE FR. 212'000.- POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PROJETS POUR UNE NOUVELLE PASSERELLE RELIANT LE CENTRE-VILLE AU SECTEUR GARE SUD

Page 346
…

M. Pierre Brulhart, PS, ... En outre, pour garantir le transit, le maintien de la ~~parcelle~~ **passerelle** actuelle s'impose durant la presque totalité des travaux de construction de la nouvelle infrastructure.
…

4. QUESTIONS ORALES

M. Michel Friche, PLR, revenant sur la votation populaire du 7 mars prochain, indique qu'une étude multicritère a été commandée par le SEOD au bureau CSD Ingénieurs SA pour évaluer et comparer deux variantes de déchèterie (projet des Prés-Roses ou partenariat public-privé avec GoTri à Develier). Dans ce cadre, il souhaite savoir qui a attribué le mandat d'étude et pour quel coût. De plus, sous quelle forme de marché public ce mandat d'étude a-t-il été confié et le Conseil communal peut-il garantir que ses résultats seront rendus publics avant la votation du 7 mars ?

M. Ernest Borruat indique que l'étude a été attribuée par un mandat de gré à gré, étant donné que le SEOD collabore avec l'entreprise en question depuis un certain temps. La phase 4 de l'examen consiste en une comparaison entre GoTri et le projet des Prés-Roses. L'analyse de différents critères révèle que le site des Prés-Roses obtient davantage de points et le rapport devrait être publié dans quelque temps, une fois que l'Assemblée des délégués du SEOD, composée des représentants des Conseils communaux, en aura pris connaissance.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, sur le même sujet, souligne que le directeur de l'entreprise chargée de l'étude est également conseiller de ville et qu'il a siégé lors de la séance durant laquelle le Législatif a accepté le message au Corps électoral. M. Chételat s'étonne que ce conseiller ne se soit pas récusé et demande confirmation que l'étude a bien été réalisée par cette entreprise, regrettant l'absence de contrôle en matière de récusation.

M. Ernest Borruat répète que l'entreprise CSD Ingénieurs SA s'est chargée de l'étude, dont le directeur est M. Grégoire Monin, conseiller de ville socialiste. Toutefois, le groupe "Déchets" du SEOD, et non l'entreprise seule, a déterminé les critères d'appréciation. M. Borruat en fait d'ailleurs partie. A son sens, l'influence de M. Monin n'est pas déterminante pour cette étude.

M. Pierre Chételat n'est pas satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, met en évidence le report des entrées en EMS en ces temps de crise sanitaire, la préférence étant donnée aux soins à domicile le plus longtemps possible. Selon M. Ribeaud, l'Etat n'a pas encore mis à jour l'état des besoins en places d'accueil et la réévaluation de la situation, par le Canton et les communes, prendra quelques mois. Au vu de la situation actuelle présentant de nombreuses inconnues, M. Ribeaud estime opportun de surseoir à la démolition des bâtiments et à la construction de la nouvelle

infrastructure de Clair-Logis, dans l'attente de la réévaluation des besoins et de la répartition optimisée de l'offre. Le Conseil communal partage-t-il cette analyse et que compte-t-il faire ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme les incertitudes actuelles, en relevant que le Canton doit définir une nouvelle planification. La population delémontaine et jurassienne est toutefois vieillissante et les travaux de démolition de Clair-Logis ont débuté. Ainsi, le Conseil communal ne peut pas demander à l'investisseur de stopper les travaux, ce qui engendrerait des indemnités élevées. Le développement des infrastructures se poursuit en contact étroit avec le Service cantonal de la santé, en vue d'une adaptation aux besoins de la population.

M. Marc Ribeaud est partiellement satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, s'agissant de la fermeture de la piscine induite par la crise sanitaire, demande si la durée des abonnements sera prolongée en fonction du temps d'inaccessibilité de l'infrastructure. Si tel est le cas, le Conseil communal a-t-il déjà évalué les pertes indirectes en lien avec le budget 2021 ? Par ailleurs, M. Kerkour souhaite savoir si le personnel est au chômage partiel.

M. Claude Schluchter confirme la prolongation des abonnements selon la durée de fermeture de la piscine. Le budget prévoit une estimation, étant donné que la date de réouverture reste inconnue. Le personnel s'est occupé jusqu'à fin janvier de tâches courantes et inhabituelles (travaux de peinture ou de nettoyage, par exemple), y compris aux Prés-Roses et à la Blancherie. Les garde-bains sont occupés à la surveillance des bassins, vu que la piscine reste ouverte aux enfants de moins de 16 ans du Club de natation. Si la situation perdure, selon le Service des ressources humaines, le personnel pourrait être amené à étaler son horaire de travail sur l'année ou à réaliser d'autres tâches en interne.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, rappelant que La Cantine a perdu en justice contre VonRoll, informe que l'association doit quitter le bâtiment au plus tard le 1er février 2021, délai que le Conseil communal semble négocier pour une prolongation jusqu'au 30 juin. Les soutiens en faveur de La Cantine œuvrent pour qu'elle demeure à Delémont, raison pour laquelle Mme Robert-Charrue Linder souhaite savoir si la Ville lui a proposé des locaux, même provisoires, pour la poursuite de ses activités dès février. Si tel n'est pas le cas, l'Exécutif a-t-il des propositions pour lui venir en aide ?

M. Claude Schluchter relève la courtoisie dont a fait preuve VonRoll dans cette négociation avec la Commune. Ainsi, si les activités de La Cantine prendront fin au 31 janvier, la reddition des locaux interviendra au plus tard le 30 juin, comme le prévoit la convention tripartite à signer. La Cantine s'est effectivement tournée vers le Conseil communal dans sa recherche d'un autre bâtiment. Des solutions pourraient se dessiner, à l'avenir, dans le quartier Gare Sud, où des activités sportives et culturelles notamment sont envisagées. Par ailleurs, le secteur bâti comporte de moins en moins de friches urbaines pouvant accueillir l'association. Finalement, M. Schluchter insiste sur le fait que, quel que soit le local, la procédure de changement d'affectation devra être appliquée, si nécessaire. Ainsi, les services communaux participent à la recherche d'un bâtiment mais l'association n'est pas opposée à un site autre que delémontain, éventuellement durant une période transitoire.

Mme Céline Robert-Charrue Linder est partiellement satisfaite.

M. Jude Schindelholz, PS, souligne que la crise sanitaire a grandement limité les ateliers collectifs impliquant les citoyens ou représentants de groupes d'intérêt, par exemple pour les projets Gare Sud, place Roland-Béguelin ou plan climat. Ces mesures se prolongeront certainement en 2021, raison pour laquelle M. Schindelholz demande à l'Exécutif s'il envisage de recourir à des formes de participation en ligne.

M. Ernest Borruat précise que les démarches participatives permettent souvent d'éviter ou de réduire les oppositions. Si les restrictions sont maintenues au-delà de février, des procédures en ligne seront mises en place. A noter que pour la place Roland-Béguelin, aucune procédure particulière ne s'impose mais les mesures doivent être menées sans brusquer, pour éviter les recours ou refus de crédit. A ce sujet, M. Borruat informe qu'une conférence de presse aura lieu début février.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 8 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. BUDGET COMMUNAL 2021

Mme Florine Jardin, présidente, informe en préambule sur la procédure liée à ce budget, notamment que les propositions de modification devront intervenir lors de la discussion sur les fonctions uniquement.

M. Damien Chappuis, maire, présente ce budget accusant un déficit de 1.78 million de francs (Fr. 113'104'180.- de charges et Fr. 111'324'180.- de revenus) et établi selon le MCH2 pour la seconde année. La crise sanitaire et économique actuelle péjore les prévisions, tout comme l'application de la RFFA et de la baisse linéaire de l'impôt, raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de prélever 1.923 million de francs dans le fonds de réserve conjoncturelle. Ce budget tient compte de l'ensemble des postes créés en 2018 et d'une quotité d'impôt inchangée (1.9 pt). L'Exécutif entend poursuivre le développement de la ville et contribuer à la relance économique par ses investissements (32 millions de francs). Les principaux points-clés du budget se situent notamment au niveau des ressources humaines, des achats de différents matériels découlant de la pandémie et des recettes fiscales en moins, selon les prévisions cantonales. L'Exécutif compte également offrir une aide financière à Clair-Logis pour les 30 mois à venir, d'ici à l'entrée en fonction du nouveau bâtiment. A noter concernant la RFFA qu'une remontée fiscale aurait dû intervenir après deux ans d'application. Des discussions sont en cours dans le cadre de l'Association des maires du district qui planche sur une nouvelle répartition des charges entre la commune-centre et les communes de la couronne. Par ailleurs, la taxe des digues fait l'objet d'une augmentation. En dernier lieu, M. Chappuis adresse ses remerciements au chef du Service financier et à son homologue des Services industriels pour la bonne gestion des finances.

M. Michel Friche, PLR, informe que son groupe acceptera l'entrée en matière. Comprenant l'influence de la crise sanitaire et économique et de la RFFA sur ce budget, il relève que le montant de la dette ne figure pas dans le dossier. Quant au degré d'autofinancement de 13.39 %, il est non seulement insatisfaisant mais également problématique ; le groupe PLR attend donc des mesures drastiques pour redresser cet indice. Finalement, il refusera l'augmentation de la taxe des digues de 0,24 à 0,4 ‰, estimant que le Conseil communal doit trouver d'autres solutions pour répondre aux exigences de la loi cantonale. M. Friche regrette le manque de modération de l'Exécutif en matière de dépenses et de coûts de fonctionnement ; à son avis, des mesures d'économie internes, maîtrisables, auraient été possibles. Il considère le train de vie de la Municipalité comme étant trop élevé.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, rappelle que son parti a quitté le siège de maire en laissant une situation structurellement et financièrement saine et munie de réserves conséquentes, avec des projets ambitieux aujourd'hui terminés ou en cours. A son sens, l'état est aujourd'hui inverse, la structure communale s'étant trop fortement accrue, avec un déficit durablement installé, et aucun nouveau projet n'étant envisagé. M. Frein rappelle le référendum lancé par son groupe en guise d'alarme, tout en regrettant de n'avoir pas été entendu ni compris. De plus, il estime que le Conseil communal comble les déficits en puisant dans les réserves, ce qui pourrait l'amener à proposer sous peu une hausse de la quotité d'impôt. Une telle gestion laisse un mauvais héritage aux générations futures.

Revenant sur le budget 2021, M. Frein relève un manque de lisibilité et des comparaisons avec le dernier exercice pas toujours faciles, voire impossibles. De plus, la baisse des rentrées fiscales lui semble sous-estimée. En particulier, M. Frein met en exergue le déficit structurel, se renouvelant de fait annuellement et budgété à 1.9 million de francs pour 2021, découlant de l'augmentation disproportionnée des postes votée en 2018. Si les réserves sont désormais vides, comment le Conseil communal compensera-t-il ce montant dans le prochain budget ? Le classement des capitales cantonales dans le magazine PME place Delémont à la 15e place, alors qu'il la situait au 6e rang trois ans auparavant. Une hausse de la quotité concernera principalement la classe moyenne, qui ne bénéficie d'aucune aide ou subside, ou les retraités touchant une pension supplémentaire minime. En conclusion, M. Frein estime que son groupe avait prédit la situation financière actuelle mais qu'il n'a pas été cru. Il acceptera l'entrée en matière mais réserve son vote sur le budget selon les éventuelles modifications qui y seront apportées.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, informe que son groupe acceptera le budget 2021, établi dans un contexte difficile lié à la crise sanitaire et économique justifiant le déficit. A son sens, les coûts y relatifs seront bien supérieurs aux prévisions et la baisse des rentrées fiscales pèsera lourdement sur les comptes 2021. De plus, elle constate que la RFFA coûte cher à la ville (-2.55 millions de francs), en plus de la baisse fiscale de Fr. 400'000.-, soit des recettes fiscales en moins de près de 3 millions de francs pour Delémont. Aussi, elle estime qu'une nouvelle répartition des tâches entre Canton et communes doit intervenir rapidement. Favorable aux investissements prévus, même si le budget ne les détaille pas, elle est d'avis que

les prestations nécessiteront d'être accrues, notamment celles en faveur des citoyens les plus fragilisés par la crise. Quant aux taxes communales, celle des digues, dont une augmentation est prévue, se justifie par les travaux en lien avec l'entretien des cours d'eau et les obligations des communes fixées dans la nouvelle loi sur les eaux. Toutefois, le groupe se demande si le moment est opportun pour cette augmentation et décidera de son vote après avoir entendu les motifs du Conseil communal.

M. Maël Bourquard, PS, rapporte que son groupe acceptera l'entrée en matière tout en relevant que certains éléments liés à la présentation mériteraient d'être améliorés, notamment le développement de divers argumentaires. S'interrogeant sur l'augmentation de la taxe des digues, M. Bourquard estime que la formulation des lignes de crédit comme celle des notices explicatives devraient être améliorées. Il regrette également que le document ne soit pas disponible en format numérique permettant les recherches et souhaiterait un budget selon les fonctions, sous format Excel, pour faciliter les calculs, les comparaisons et la recherche des rubriques.

M. Bourquard relève les éléments influençant ce budget, comme la RFFA, la réduction cantonale des impôts et la pandémie, dont les effets apparaîtront dans les comptes 2021, relevant que les estimations cantonales en matière de recettes pourraient être plus négatives et que l'impact de la crise s'amplifie. Il se dit favorable aux investissements pour soutenir l'économie locale, tout en soulignant le rôle de la Ville envers les associations et sociétés locales, qui se voient privées de recettes découlant des manifestations. Les soutenir est donc vital. La Ville doit aussi continuer d'offrir les prestations à la population. Par ailleurs, M. Bourquard rappelle que les créations de poste votées en 2018 impliquaient la réduction des mandats à des tiers et il souhaite savoir où en est la Ville aujourd'hui. De plus, l'augmentation de la dette en fonction des investissements réalisables aurait pu être estimée. Si cette démarche a été réalisée, son résultat peut-il être communiqué ? En outre, M. Bourquard souhaite savoir si les moyens nécessaires aux actions du plan climat sont pris en compte dans le budget 2021. En dernier lieu, il estime que la rubrique COVID ne prend pas en compte l'ensemble des effets de la crise, notamment les diminutions de revenus découlant de la fermeture de la piscine ou de la patinoire, par exemple, ou des baisses accordées aux locataires de bâtiments communaux.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, estime que si les chiffres du budget ne sont pas rassurants, la situation actuelle ne l'est pas non plus. Les dépenses supplémentaires prévues seront certainement insuffisantes, tout comme la baisse des recettes fiscales. Les projections sont complexes et la situation semble encore plus incertaine. Les baisses de recettes découlant de la RFFA et de la réduction linéaire d'impôt de 1 % étaient prévisibles malgré tous les avantages décrits pour cette réforme en son temps. Soutenant le plan d'investissements conséquent, Mme Rohner relève que si le degré d'autofinancement est faible, il lui semble quelque peu inutile présenté de cette manière, contrairement à une comparaison avec les années précédentes. A son sens, le budget 2021 reflète l'époque actuelle incertaine face à laquelle le Conseil communal a fait preuve de pragmatisme, raison pour laquelle son groupe l'acceptera.

Mme Laurence Studer, UDC, acceptera l'entrée en matière, tout en relevant que les prochains exercices se réaliseront sans pouvoir puiser dans les réserves. A son sens, 2022 sera presque identique. La crise sanitaire induit effectivement des coûts imprévus mais des économies sont par ailleurs possibles, d'autant que les prochaines années seront difficiles également. Elle s'opposera à une hausse de la quotité d'impôt.

M. Damien Chappuis, maire, admet que l'endettement devrait figurer dans le dossier, comme c'est le cas pour les comptes. Le degré d'autofinancement, s'il est faible, est indiqué en toute transparence. Sur les 10 dernières années, sa moyenne dépasse les 100 %, ce qui traduit un désendettement. Par ailleurs, certains investissements ne se réaliseront pas ou seront décalés dans le temps. Quant aux dépenses, elles découlent de propositions soutenues par l'Exécutif par rapport à l'Administration, auxquelles le Conseil de Ville peut s'opposer s'il considère le train de vie de la Commune comme exagéré. Répondant à M. Frein, M. Chappuis rappelle que le PDC n'a jamais été majoritaire à l'Exécutif, la mairie ayant été en ses mains jusqu'au 21 mars 2015, puis assurée par le vice-maire jusqu'au 1er mai 2015, date de l'élection complémentaire. En sa qualité de responsable des finances, M. Chappuis présente pour la première fois depuis 2016 un budget déficitaire. Il s'étonne des attaques du PDC contre le Conseil communal, dans lequel siège l'un de ses membres, et demande une prolongation de son temps de parole.

DECISION : la prolongation du temps de parole est acceptée.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle la baisse de la quotité d'impôt votée en 2015 et l'engagement pris par le Conseil communal de ne pas l'augmenter durant la législature 2018-2022. Du reste, elle figure parmi les plus basses du Canton mais une hausse pourrait être envisagée dans les circonstances actuelles. M. Chappuis dément les propos de M. Frein s'agissant du déficit structurel caché, vu que cet élément n'est pas le seul à plomber le budget. La RFFA induit un manque de recettes de 2.55 millions de francs et la baisse linéaire d'impôts atteint Fr. 400'000.-. Ces baisses doivent bien entendu être prises en considération. Toutefois, M. Chappuis regrette que, par l'intermédiaire de l'Association jurassiennes des communes, la répartition des tâches et des charges Canton-communes reste inchangée et ce dossier doit être repris. Il se

félicite du 6e rang de la Ville il y a trois ans au classement du magazine PME et souligne que le budget 2021 a fait l'objet de deux lectures par la Commission des finances, qui l'a accepté à l'unanimité.

M. Chappuis attend les résultats des comptes 2020, où un prélèvement dans les réserves a déjà été effectué. Cette réserve avait d'ailleurs été créée pour absorber les effets de la RFFA et de la baisse linéaire d'impôts. Elle sera dès lors épuisée, ce qui imposera des choix et la détermination d'orientations politiques. M. Chappuis prend note de la demande du groupe socialiste consistant à mettre à disposition une version numérique permettant les comparaisons. La Ville poursuivra son soutien envers les sociétés locales et le recours à des mandats externes lorsque les compétences font défaut parmi le personnel administratif. M. Chappuis ne peut toutefois pas les chiffrer, même s'ils ont fortement diminué. Les coûts liés au plan climat sont intégrés dans le budget, même si certains éléments seront inclus dans des futurs crédits d'investissement. Quant à la rubrique COVID, elle relève d'une estimation qui pourrait ne pas correspondre aux charges réelles, le but étant de conserver une trace de l'impact de la crise.

M. Chappuis met en exergue la différence entre le degré d'autofinancement budgété et celui découlant des comptes. Les réserves étant effectivement épuisées, il attend avec intérêt les propositions du Législatif et de la population pour déterminer la ville de demain, avec les réalisations à effectuer ou les mesures à prendre.

3. Quotité d'impôt et taxes communales

M. Michel Friche, PLR, propose de refuser l'augmentation de la taxe des digues.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, s'agissant de la répartition des charges Canton-communes et du statut de commune-centre, estime que les Delémontains en tirent profit par les prestations offertes. Chaque commune doit payer sa part mais ce sujet ne doit pas être le cheval de bataille de la Ville. Il invite à traiter ce dossier avec diplomatie et réserve.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite savoir à quel moment elle pourra combattre l'augmentation de la taxe des digues.

Mme Florine Jardin, présidente, répète que la proposition pourra être combattue à la fonction 7 mais que la discussion peut avoir lieu à ce stade des débats.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, demande si le doublement de la taxe des digues servira à renflouer les fonds. Si tel est le cas, l'argent sera-t-il redistribué une fois les subventions fédérales reçues ?

M. Pierre Brulhart, PS, informe que la hausse de 66 % de la taxe des digues a fortement étonné le groupe socialiste et il souhaite en connaître la raison. Une augmentation étape par étape aurait-elle été possible ? A son sens, les explications fournies par le Conseil communal restent insuffisantes. Revenant au projet *Delémont marée basse*, il rappelle que le message au Corps électoral de 2009 stipulait que le taux de 0.24 ‰ permettait le financement des travaux nécessaires à la protection contre les crues, alors que le budget 2021 indique qu'une adaptation de la taxe s'impose. Toutefois, à la lecture des différents communiqués de la Ville, les coûts des travaux semblent moins élevés et la Ville bénéficie de subventions publiques ou privées, notamment des assurances. Il rappelle également que, selon le message, un rapport annuel et un rapport en début de chaque législature sont prévus, alors que la dernière édition date de 2017 et ne faisait pas état d'une éventuelle augmentation de la taxe des digues. M. Brulhart relève que certains fonds étaient à découvert, qu'une péjoration était annoncée dans le budget 2020, et des mesures envisagées pour le budget 2021, c'est-à-dire une augmentation de la taxe ou autre mesure. De plus, la planification financière ne permet pas facilement de déterminer ce qui pèsera sur le fonds des digues. Par ailleurs, la Commission de digues n'a pas abordé cette question, ni le groupe de concertation *Delémont marée basse* ou encore la Commission UETP. Il souhaite donc des explications justifiant cette hausse, sachant qu'un taux intermédiaire assurerait un non-déficit du financement spécial en 2021.

Mme Laurence Studer, UDC, indique que la Commission des digues, dont elle fait partie, n'a jamais débattu de cette hausse. Elle précise que sur les 700 km de cours d'eau dans le Jura, 29 km se situent sur le territoire delémontain. Le financement de l'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires concernés (publics ou privés). Toutefois, à Delémont, les agriculteurs notamment exploitant des surfaces à côté d'une rivière doivent assurer l'entretien des berges car la Commune ne s'en charge pas, selon Mme Studer. Dès lors, cette augmentation de taxe est une double peine pour les privés qui assument déjà l'entretien de berges. Elle craint de plus que les fonds récoltés soient utilisés pour réaliser les travaux de *Delémont marée basse*, actuellement dans le secteur bâti uniquement. A titre d'exemple, étant agricultrice, elle assure l'entretien des berges situées aux abords de ses champs mais devrait également subir une hausse de la taxe, ce qu'elle dénonce. Aussi, elle recommande de refuser cette augmentation.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, considère l'argumentaire lié à cette taxe comme étant insuffisant et demande un complément d'information à M. Borruat sur les travaux d'entretien et d'aménagement prévus, de même que sur les nouvelles dispositions légales. Les travaux concerneront-ils les cours d'eau périphériques moins entretenus actuellement ou le secteur bâti ?

M. Ernest Borruat, répondant à M. Corbat, informe que les discussions avec les communes voisines porteront sur le manque de produits pour Delémont, vu son statut de commune-centre. Différents axes seront débattus.

S'agissant de la taxe des digues, son augmentation est sollicitée pour alimenter le fonds servant à couvrir les dépenses à venir, notamment pour *Delémont marée basse*, nécessaires pour garantir une meilleure sécurité par un entretien de quelque 20 km de cours d'eau. Cet objet n'a pas été soumis à la Commission des digues, ce que M. Borruat regrette. Les travaux concerneront d'autres cours d'eau que la Sorne, entre autres ceux situés dans des forêts, comme le ruisseau de Mettembert ou celui du Brunchenal, le Service UETP ayant donné la priorité depuis 2009 à *Delémont marée basse*. Dans ce projet en particulier, la sécurisation de la zone urbaine est prise en charge par la Ville. M. Borruat ne peut pas détailler les travaux mais ils s'avèrent essentiels, vu les interventions des pompiers notamment.

M. Pierre Chételat, PLR, est d'avis que la taxe des digues ne doit pas être mélangée avec les travaux de *Delémont marée basse*, pour lesquels un crédit de 15 millions de francs a été voté, bénéficiant de subventions de la Confédération et du Canton. A son sens, le projet précité avait pour but de corriger les cours d'eau pour qu'ils génèrent moins d'entretien, notamment. Dans ces circonstances, il refusera cette hausse.

M. Damien Chappuis, maire, demande une interruption de séance.

DECISION : l'interruption de séance est acceptée.

M. Damien Chappuis, maire, vu les différentes interrogations du Conseil de Ville, suggère de reporter l'augmentation de la taxe des digues. L'Exécutif fournira durant l'année un rapport expliquant les travaux à réaliser et leur priorité, avec le préavis des commissions concernées. Il précisera dans les rubriques budgétaires y relatives les changements à apporter.

7. Compte des investissements

M. Pierre Brulhart, PS, dans le cadre de la planification des investissements, relève qu'aucun montant n'est prévu pour la réhabilitation de l'immeuble sis à la route de Porrentruy 16. A son intervention en 2020 sur le projet d'une coopérative concernant ce bâtiment, le Conseil communal avait répondu que le projet n'était pas soutenu par la Ville étant donné qu'elle avait d'autres intentions pour ce même immeuble. Il demande donc des renseignements à ce sujet. D'autre part, il s'étonne que le projet de déchèterie n'y figure pas.

M. Ernest Borruat informe que le Conseil communal entend réaliser une étude pour un projet de logement à loyer modéré, dossier porté par le Département CSJL, dont le chef de service est entré en fonction récemment. Le dossier sera repris cette année. Quant à la déchèterie, son emplacement fait l'objet d'une votation en mars prochain. Si le changement d'affectation est accepté, le processus pourra se poursuivre en partenariat avec le SEOD, qui mène une démarche identique. Les études indiquent que le site des Prés-Roses est approprié pour accueillir cette infrastructure. Le projet de rapport du SEOD stipule que Delémont acquerra le terrain et le louera par un droit de superficie qu'il facturera, avec toutes les charges découlant de cette étude. La Ville et le SEOD disposent tous deux d'un avant-projet. Ainsi, si le SEOD, immédiatement après la votation du 7 mars, vote ce crédit, Delémont disposera d'un terrain qui sera inscrit au plan financier des investissements, pour le mettre à disposition via un droit de superficie ou une vente. A défaut de collaboration avec le SEOD, la Ville pourra alors poursuivre son projet de manière indépendante.

3220.36349.00 - Subventions Théâtre du Jura

Mme Laurence Studer, UDC, revient sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019, stipulant que le Conseil communal s'est engagé à fournir une subvention au Théâtre du Jura de Fr. 100'000.- pour 2020 et 2021. Mme Studer souhaite donc savoir pourquoi la ligne budgétaire susmentionnée prévoit la somme de Fr. 200'000.-.

M. Claude Schluchter s'étonne de cette interrogation et précise que l'Exécutif, dans ses communications, a toujours précisé les subventions qu'il entendait fournir au Théâtre du Jura, la première se montant à Fr. 100'000.-, les suivantes à Fr. 200'000.-, dès 2021.

Mme Laurence Studer, UDC, ne comprend pas le doublement de cette subvention et suggère de la réduire à Fr. 100'000.-, comme indiqué dans le procès-verbal en question.

M. Damien Chappuis, maire, met en exergue les accords de la Ville avec cette fondation, à savoir que la subvention pour 2020 se montait à Fr. 100'000.-, sous réserve de l'accord du Conseil de Ville, sans compter une éventuelle participation des Services industriels par rapport aux travaux à entreprendre. Dès 2021 et pour les années suivantes, la subvention atteindra Fr. 200'000.-, toujours sous réserve de l'accord du Conseil de Ville. M. Chappuis regrette que le procès-verbal en question ne reflète pas correctement ces décisions.

Mme Laurence Studer, UDC, dans le but de réaliser des économies, et selon le procès-verbal dont le Conseil de Ville et le Conseil communal ont pu prendre connaissance, demande de limiter cette subvention à Fr. 100'000.-.

DECISION : la proposition du Conseil communal de fixer le montant de la subvention en faveur du Théâtre du Jura (rubrique 3220.36349.00 - Subventions Théâtre du Jura) à Fr. 200'000.- est acceptée par 25 voix contre 12 en faveur de celle de Mme Laurence Studer de la réduire à Fr. 100'000.-.

5343.36121.25 - Clair-Logis aide financière

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, demande si cette rubrique s'élève bien à Fr. 100'000.- par année versés à Clair-Logis, à fonds perdus. De plus, si les travaux interviennent au-delà de deux ans et demi, comme prévu, la Ville devra-t-elle encore verser cette aide ? En outre, comme les explications indiquent le fait de devoir payer une directrice de Clair-Logis, existe-t-il un nouveau cahier des charges, étant donné qu'un directeur est déjà nommé à l'EMS Sorne ?

5454 - Unité d'accueil pour écolier (UAPE)

Mme Annie Schneider, PS, invite à intituler cette ligne "Maison de l'Enfance", appellation existant depuis 1988. De plus, elle informe que le budget de l'institution de Porrentruy détaille les charges et les revenus (journées des enfants, repas de midi, répartition des charges entre le Canton et les communes, répartition financière des villages environnants, aides fédérales ou autres contributions). Ce mode étant plus précis, afin de mieux cerner les aspects financiers de gestion de la Maison de l'Enfance, la structure comptable des comptes delémontains devrait être affinée. La Ville pourrait-elle établir un détail des revenus liés explicitement à la crèche communale ?

534 - Logements pour personnes âgées

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite savoir ce qu'englobent les Fr. 320'000.- de cette rubrique, quelque Fr. 20'000.- figurant aux comptes 2019.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que l'aide financière à Clair-Logis est à fonds perdus, les 30 mois correspondant à une période transitoire, durant la phase de construction de la nouvelle résidence Clair-Logis et l'utilisation des locaux de l'EMS Sorne. Les liquidités restantes ne permettent pas de couvrir l'entièreté des charges, notamment au niveau du FRED, et de garantir une pension à Tertianum (Fr. 10.- supplémentaires par résident et par jour), de payer la TVA sur les salaires, ou d'assurer le salaire des collaborateurs non repris à l'EMS Sorne, par exemple. Le Conseil communal avait pris cet engagement, tout comme la fondation Clair-Logis, notamment en ce qui concerne la directrice. Cette rubrique disparaîtra s'il n'y a plus de participation financière de la Ville pour le futur Clair-Logis, ce que M. Chappuis ne peut affirmer à ce stade. Un cahier des charges est en cours de finalisation pour la directrice et d'autres collaborateurs, puisqu'actuellement les employés restent sous contrat Clair-Logis et sont affiliés au FRED. En 2019, le montant de Fr. 19'758.- correspondait à la charge nette. Actuellement, la différence financière est répartie sur la rubrique 5343.36110.10 - Centre de jour alors que la subvention cantonale figure à la rubrique 5799.46110.10 - Versement cantonal. La charge nette du centre de jour correspond au montant de 2019 mais pour 2021, une aide supplémentaire en faveur de Clair-Logis est prévue pour la période transitoire. M. Chappuis prend note de la demande de Mme Schneider s'agissant de la Maison de l'Enfance ; le Conseil communal examinera les détails donnés par Porrentruy pour, si possible, étayer les lignes budgétaires liées à l'institution en ce qui concerne les revenus et la répartition des charges.

Mme Laurence Studer, UDC, revenant sur l'aide financière à Clair-Logis, demande si une clause existe dans le contrat pour pénaliser une construction s'étalant sur plus de deux ans et demi, étant donné que la subvention communale serait dans ce cas plus élevée.
M. Damien Chappuis, maire, rapporte qu'un contrat avec l'investisseur stipule que des pénalités seront dues en cas de retard dans la livraison du bâtiment. Lors de la conclusion des conventions, les 30 mois ont été fixés car la construction durerait deux ans et demi. Tertianum garantit à l'investisseur qu'à la remise des clés du chantier, la période transitoire s'achèvera. La question demeurant consiste à savoir comment et à quel rythme Clair-Logis accueillera des résidents. M. Chappuis estime que toutes les garanties nécessaires existent.

7904.36121.55 - Frais de gestion innodel
8500.36321.50 - innodel, frais administratifs

M. Jude Schindelholz, PS, relève que ces deux rubriques contiennent une nouvelle charge de Fr. 20'000.- dont il souhaite connaître la raison. Quelles prestations y sont incluses ? S'agit-il d'un renforcement de la participation de la Ville dans innodel ?

7410.42400.10 - Redevance d'utilisation digues

M. Pierre Brulhart, PS, estimant les informations reçues intéressantes mais insuffisantes, informe que son groupe acceptera la proposition du Conseil communal de renoncer à l'augmentation de la taxe des digues pour 2021. Un débat devra avoir lieu pour le budget 2022, entre autres sur la question de l'évolution à long terme de ce financement spécial des digues. Le message au Corps électoral de 2009 précise d'ailleurs que la taxe des digues finance l'ensemble des travaux de *Delémont marée basse*. Le rapport prévu par le Conseil communal permettra une prise de décision en toute connaissance de cause pour 2022.

7200.42400.00 - Redevance droit de raccordement
7200.42401.00 - Redevances d'utilisation STEP
7200.42402.00 - Redevances d'utilisation exploitation

M. Patrick Frein, PDC-JDC, souligne la différence des montants inscrits entre 2019 et 2021 et souhaite une explication s'agissant de ces trois rubriques.

7200.35102.00 - Attribution maintien de la valeur

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite une information concernant cette nouvelle rubrique.

M. Damien Chappuis, maire, indique que la ligne dédiée à innodel comprenait déjà des charges l'année dernière. Toutefois, pour 2021, elles sont plus élevées vu la volonté de développer innodel. Une phase de promotion est en cours (installation de panneaux sur les lieux, nouveau site internet, notamment), à laquelle toutes les communes impliquées dans innodel participent. Par ailleurs, une contrepartie de Fr. 15'000.- figure dans le budget car les travaux réalisés par le personnel administratif de la Ville en faveur d'innodel, à bien plaire jusqu'à 2020, seront refacturés. En ce qui concerne la taxe des digues, l'évolution de son financement devra être expliquée. Toutefois, la rubrique 7410.42400.10 - Redevance d'utilisation digues, d'un montant de Fr. 830'000.-, doit être abaissée à Fr. 515'000.- vu l'absence de hausse de la taxe, qui forcera un prélèvement de Fr. 124'000.- dans le fonds des digues. A son sens, le Conseil de Ville doit donc statuer sur une baisse de la rubrique précitée, passant de Fr. 830'000.- à Fr. 515'000.-, qui traduit le refus de l'augmentation de la taxe.

M. Ernest Borruat indique que la rubrique 7200.36121.50 - Contribution au syndicat est liée au budget d'exploitation du SEDE, lequel facture à la Ville une participation de 1.68 million de francs (40 %). Par ailleurs, le SEDE facture également une partie de ses investissements s'élevant à Fr. 750'000.-. De plus, cette augmentation se justifie par une nouvelle taxe de l'OFEV, portant sur les micropolluants, à hauteur de Fr. 9.- par habitant, due jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle infrastructure. Quant à la nouvelle rubrique 7200.35102.00 - Attribution maintien de la valeur, elle s'assimile vraisemblablement à un amortissement et M. Borruat en demande confirmation à M. Jean Froidevaux, chef du Service financier.

M. Jean Froidevaux, relevant que le nouveau règlement du Conseil de Ville n'autorise plus l'intervention de tiers, indique toutefois que la page 16 des commentaires préliminaires fournit toutes les explications, en ce sens que par l'intermédiaire de la LGeaux, le Canton oblige à réaliser une réserve s'agissant du maintien de la valeur du réseau (60 %).

7300.31021.00 - Annonces, promotion, sensibilisations

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite un complément d'information s'agissant de cette rubrique, dont le montant passe de Fr. 5'000.- à Fr. 100'000.-.

M. Ernest Borruat informe que différentes actions découlant de motions sont englobées dans ce montant, dans le cadre d'une campagne visant à réduire les déchets (plan de communication en collaboration avec des tiers, distribution de sacs de 100 l gratuits, tout-ménage, campagnes d'affichage et spots publicitaires).

DECISION : la proposition du Conseil communal de porter au budget le montant de Fr. 515'000.- à la rubrique 7410.42410.10 - Redevance d'utilisation digues est acceptée à la majorité évidente, sans voix pour la proposition initiale.

M. Marc Ribeaud, PS, demande si cette modification accroîtra le déficit budgétaire.

M. Damien Chappuis, maire, précise que le déficit est maintenu à 1.78 million de francs, étant donné que l'autofinancement obligatoire de ce service forcera à puiser dans le fonds ad hoc.

DECISION : le budget communal 2021, avec la modification liée à la taxe des digues, est accepté par 38 voix, sans avis contraire.

7. RÉPONSE À LA MOTION 5.04/20 - "METTONS LES PARCS À VÉLOS DE LA PLACE DE LA GARE À DISPOSITION DES VRAIS PENDULAIRES", PDC-JDC, MME CAMILLE BORRUAT

M. Damien Chappuis, maire, informe que la prolongation du délai de réponse à cette motion a autorisé différentes démarches. Dans un premier temps, les agents de police ont évacué de nombreux vélos abandonnés. Par ailleurs, aucune ville romande ne dispose de la réglementation en vigueur pour pouvoir intervenir auprès des propriétaires. Aussi, pour une action légale, le Conseil communal a validé récemment une ordonnance, de compétence exécutive, relative à l'enlèvement des vélos encombrant le territoire delémontain ; elle se référera au règlement de police, dont la Commission de la mairie débattra début mars.

8. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées

- **question écrite 2.01/21** - "Développement de la 5G et Plan climat : est-ce vraiment compatible ?", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **interpellation 3.01/21** - "Maison de l'Enfance : des précisions svp. !", PCSI, Mme Sophie Chevrey-Schaller

La séance est levée à 22 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :	La vice-chancelière :
Florine Jardin	Nadia Maggay

Delémont, le 3 février 2021